

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 29 JUN 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-neuf juin, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT à VESSEAUX, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H00 en présence de :

**PRESENTS :** M BOCCARD, MC SAUSSAC, M ALLAMEL, M BOUSCHON (proc de E ROCHE), S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, K ESSAYAR, JY MEYER (proc de P GAILLARD), I NGUYEN, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JF DURAND, JC COURT, A DELAYGUE, JY PONTHER, S GENEST, C PASTRE, G SAUCLES, P DUPONT, B TEYSSIER, M GUYON, G ANTHONY, P CORTIAL, Ph ROUX, MF MARTIN, J COSTE, JL ARNAUD (proc de R MOULIN), S REYNIER, C WIOT (proc de A BEL), J BOYER, G DOZ (proc de B PERRUSSET), F CHASSON (proc de A ROUSSET), B SOUCHE (proc de M CEYSSON), M TOURVIELHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT(proc de G FANGIER).

**Nombre de conseillers**

En exercice : 52  
Présents : 37  
Procurations : 9  
Votants : 46  
Absents : 6

Date de convocation : 23/06/2021

**Secrétaire de séance :** F CHASSON

**Absents :** R KAPPEL, D BERAL J LAFFONT, A CHARROUD, M CHAZE et V VANDUYNSLAGER.

**En présence des suppléants non votants :** L JOFFRE et O BOISSIN.

**Objet :** Programme Local de l'Habitat - Bilan final 2014/2020 .

Conformément à l'obligation définie dans le Code de la Construction et de l'Habitation, la CCBA est tenue de délibérer sur le bilan du PLH à l'issue de la période initiale de 6 ans, celle-ci ayant été prorogée de 2 ans suite à la fusion entre les communautés de communes du Pays d'Aubenas-Vals et du Vinobre. Le 1er PLH s'étant achevé en février 2021, il convient de délibérer sur un bilan final de réalisation des actions.

Le Président rappelle que par délibération en date du 27 février 2014, le conseil communautaire a approuvé son 1er Programme Local de l'Habitat (PLH).

La Communauté de communes disposait alors d'une période initiale de six ans (2014-2019), prorogée jusqu'au 27 février 2021 suite à la fusion intervenue entre les communautés de communes du Pays d'Aubenas-Vals et du Vinobre, pour mettre en œuvre le programme d'actions retenu et atteindre les objectifs qu'elle s'était fixée. Véritable feuille de route de la politique locale de l'habitat de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas, ce 1er PLH se déclinait en 8 actions dont le bilan est présenté en annexe.

Conformément à l'obligation définie dans le Code de la Construction et de l'Habitation, aux articles L302-3 et R 302-13, la Communauté de Communes a délibéré une fois par an sur l'état de réalisation de son PLH, ainsi que sur le bilan de la réalisation des actions du PLH trois ans après son adoption (mi-parcours), et par la présente à l'issue de la période de six ans.

Ces éléments doivent ensuite être transmis aux communes membres, au Syndicat Mixte du SCOT, au Préfet et tenus à la disposition du public au siège de l'EPCI, dans les mairies des communes membres ainsi qu'à la Préfecture du département.

Le bilan 2014/2020 du PLH ci-annexé, a été présenté en comité de pilotage le 29 juin 2021.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :**

- D'approuver le bilan 2014/2020 du PLH de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas tel qu'annexé,
- De donner pouvoir au Président pour signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 30 juin 2021  
Le Président, Max TOURVIEILHE

